

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 39 (1930)  
**Heft:** 24

**Artikel:** La société suisse des cafetiers à Genève  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-541086>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

un culte de tout ce qui est beau, de tout ce qui est «naturellement beau» surtout. Mais bah! A la lisière d'un boqueteau, sur l'admirable paysage de fond d'une prairie, voilà qu'une montre gigantesque détache, pour le plaisir d'un horloger, une ignoble silhouette de bois découpé. En bordure d'une rivière, des poteaux soutiennent, parmi les saules, plusieurs mètres carrés de panneau chantant les louanges des vêtements «Machin». Des monuments historiques mêmes sont profanés.»

Ainsi donc, en France comme en Suisse et sans doute ailleurs, on se préoccupe de mettre enfin un terme à l'américanisme exagéré de certains, pour qui le plus beau paysage ne vaut qu'en raison de ce qu'il rapporte et qui croient qu'on est en droit de monnayer même les plus grandes beautés d'un pays. Obsédant, agaçant, exaspérant ce morceau de bois, de tôle ou de toile qui attrape votre œil à tous les tournants et prétend vous imposer le produit «Machin» ou la fabrication «Chose»!

Mais est-elle du moins utile pour ses auteurs, cette réclame effrontée? «Elle est faite tout juste, dit avec raison l'auteur de l'article du Journal, pour provoquer la colère du client qu'on voudrait attirer.» Nous ajouterons: «N'est-ce pas assez des journaux et des prospectus dont on nous inonde, sans qu'on recoure encore à nos rivières, à nos lacs, à nos champs ou à nos montagnes? C'est l'hérésie. Extirpons l'hérésie!»

(D'après L. Goumaz, dans le Pays vaudois, Lausanne.)

## La Société suisse des cafetiers à Genève

L'assemblée des délégués de la Société suisse des cafetiers s'est réunie à Genève les 3 et 4 juin. Près de 200 délégués y ont participé, sous la présidence de M. le Dr Ammann, avocat à St-Gall. Les séances d'affaires ont eu lieu dans la salle des Rois, à l'hôtel de l'Archevêque et de la Navigation.

Au début de la première séance, M. le Dr Ammann donna lecture d'un télégramme de sympathie de M. Musy, président de la Confédération, ainsi conçu: «J'exprime à votre

association, et tout spécialement à son distingué président M. Budliger, mes vifs remerciements pour sa collaboration efficace dans la longue et difficile campagne en faveur de la révision du régime des alcools. Le pays tout entier vous est reconnaissant d'avoir largement contribué au succès de la grande journée du 6 avril, qui est un honneur pour les cafetiers suisses».

La réponse suivante fut télégraphiée au président de la Confédération: «Votre télégramme à notre assemblée des délégués de la Société suisse des cafetiers a causé une joie générale et nous vous en remercions bien sincèrement. C'était pour nous un besoin de collaborer à la révision du régime des alcools, si important pour notre patrie, et de coopérer à la réussite des assurances sociales. Nous l'avons fait avec une satisfaction particulière. C'est à notre tour. Monsieur le président de la Confédération, de vous exprimer les respectueux hommages de la corporation suisse des cafetiers, hommage que vous doit du reste toute la population suisse».

L'assemblée procéda ensuite à la réélection du comité central, composé de MM. E. Budliger, président central; J. Engeler, vice-président; K. Schneebeli, caissier; N. Herzog, Zurich; A. Sigrist, Emmen; E. Marti, Soleure; R. Kluser, Martigny; A. Meng, Vevey; S. Scheidegger, Berne; S. Schatz, Bâle; A. Veillard, Genève; F. Lüthy, Berne; A. Cioccarelli, Biasca; A. Horat, Schwytz; Dr Brückmann, Berne, secrétaire central.

Après avoir approuvé le rapport de gestion, les comptes de 1929 et le budget pour 1930 (prévisions: 278.000 fr. de recettes et 328.000 fr. de dépenses), l'assemblée entendit les rapports présentés sur les diverses questions à l'ordre du jour; elle passa ensuite aux discussions. Le comité central fut chargé de désigner des commissions chargées d'étudier les problèmes suivants: marche à suivre par les sections lors de la révision des lois cantonales sur les auberges et les restaurants; contrat pour les eaux minérales; instruction professionnelle; propagande pour les produits du verger et du vignoble; le prix des vins en Suisse. On décida de favoriser la vente des vins suisses et l'on choisit Glaris comme siège de l'assemblée des délégués de 1931. La séance avait été interrompue de 12 à 14 heures et elle dura jusqu'à 16 h. 30.

Les délégués firent ensuite un tour en ville en autocars, puis ils furent emmenés à Chambéry, pour se retrouver à 18 h. sous les beaux ombrages du Palais Eynard, où ils furent reçus par les autorités municipales. Des discours furent prononcés par M. Uhler, président du Conseil administratif de la ville et par M. Meng, de Vevey, au nom du comité central.

Le programme appelait ensuite le banquet officiel, au menu fort bien préparé et servi par les soins de M. Frey, tenancier de la Maison communale de Plainpalais. Il y avait plus de 400 convives. Les autorités cantonales et communales étaient représentées. Au moment des discours, on entendit M. Desbaillets, représentant du Conseil d'Etat, qui engagea les cafetiers à «pousser» la consommation des produits du sol suisse et notamment du vin. M. Ballansat, représentant du Conseil administratif, M. Meyer de Stadelhofen, député, M. le Dr Ammann, président de l'assemblée des délégués et M.

Vellard, adjoint de Chambéry, au nom des cafetiers du Rhône. Un fort beau concert fut donné par la Fanfare municipale de Plainpalais, le Cercle choral, le Jodel-club Schwytzerhusli et l'Intime-orchestre, avec le concours de plusieurs artistes. Un bal animé acheva la journée et ... commença celle du lendemain.

Dans la matinée du 4 juin eut lieu une excursion sur le Petit-Lac, par un temps superbe. L'Evian, pavaisé aux couleurs des cantons, battant pavillon fédéral, transportait plus de 500 personnes. On fit honneur aux produits des brasseries de Feldschlösschen et du Cardinal qui avaient organisé l'excursion, ainsi qu'à un buffet abondamment garni. A midi, le bateau aborda à Bellerive, où les participants furent répartis dans les restaurants Kaesch et Wirth; d'autres déjeunèrent à bord, grâce aux bons offices de M. Laeser. M. Bessard, président de la Société des cafetiers de Genève, remercia ses collaborateurs dans la préparation de ces deux journées et M. Budliger, président central, les remercia à son tour pour l'excellente organisation de cette 36me assemblée des délégués. Les participants quittèrent Genève dans la soirée, échantonnés de la réception de leurs Confédérés genevois.

## La question des langues au Tessin

Le projet de loi tessinois sur les affiches et enseignes en langues étrangères a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il est énergiquement défendu par les uns, mais à peine combattu par les autres, dont nombre de Tessinois. Il est surtout mal compris à l'étranger, où il fait une impression déplorable.

C'est la première fois qu'un canton suisse prend des mesures de défense contre les autres langues nationales en les assimilant aux langues étrangères. Il faut bien connaître la situation au Tessin pour comprendre la nécessité relative de cette défense, tout en s'élevant contre les dangereuses exagérations d'une tentative qui, louable en principe, est mal lancée.

Mais n'exagérons pas à notre tour et ne prenons pas trop au tragique un simple projet de loi qui sortira considérablement amendé et fortement adouci du criblé de la discussion au Grand Conseil et dans la presse. Du reste, le Tessin a une machine législative très active; elle fait et défait sans cesse des lois et des décrets. Il est donc inutile de s'alarmer outre mesure et de tirer du canon sur des moineaux. Tout au plus doit-on regretter l'écho que trouvent ces débats dans la presse étrangère, qui n'y comprend rien et en tire des conclusions fausses, préjudiciables à notre pays tout entier.

La mesure projetée est si nouvelle qu'une expertise juridique s'imposait. Le gouvernement tessinois l'a demandée à un juriste de la couronne. M. le professeur Burckhardt à Berne. Dans le verdict de ce Bâlois, il faut relever surtout un point: un canton a parfaitement le droit d'interdire l'emploi public, dans un but de réclame, des

autres langues nationales (ou étrangères) sur son territoire. Mais ce qui est légal est-il toujours opportun? Ceci est une autre question.

Le gouvernement tessinois a voulu réagir contre un abus commis surtout dans les régions de Lugano et de Locarno, non seulement par des Confédérés ou des étrangers, mais aussi par des commerçants du canton. Il aurait suffi de déclarer que toute affiche ou enseigne devra désormais porter le texte italien en lettres aussi grandes que les autres textes. Une pareille mesure aurait été généralement comprise et aurait parfaitement répondu au but visé. Mais on a voulu aller plus loin. Qu'on demande de mettre le texte italien à la première place, cela se justifie encore à la rigueur, mais peut déjà créer des difficultés. Un hôtelier, par exemple, qui inscrira sur trois balcons, en lettres d'égale grandeur, *Croix Blanche* (à gauche), *Croce Bianca* (au milieu) et *Weisses Kreuz* (à droite), aura-t-il observé la loi? On peut ergoter à l'infini là-dessus. Le législateur voudrait aller plus loin encore. Le projet prévoit que les caractères italiens devront être plus grands que les caractères français ou allemands. Ici, une scrupuleuse observation de la loi pourrait créer des complications sans fin. Je ne vois pas bien un gendarme grimper sur une échelle ou sur un toit, mesurer les enseignes d'un hôtel et constater au péril de sa vie que les lettres françaises et allemandes ont seulement un centimètre de moins que les lettres italiennes!

La plus grande erreur du projet est son caractère fiscal. Le gouvernement dit que les taxes de 2 à 50 francs par affiche non italienne ou bilingue ont pour but d'exercer une influence non absolument prohibitive, mais rigoureusement modératrice à l'égard des enseignes polyglottes. Mais son message vante la loi aux citoyens comme un filon précieux de ressources nouvelles pour la caisse de l'Etat. Consulté par des intéressés, un autre juriste de la couronne, M. le professeur Flener, de Zurich, a déclaré anti-constitutionnel cet impôt sur les langues nationales. Il est à peu près certain que son avis prévaudra et que la loi, si toutefois elle passe, renoncera à taxer les affiches et enseignes à cause des langues.

Mais nous ne croyons pas même qu'elle passera. Non seulement l'opposition se montre assez forte au Tessin même et de la part de Tessinois, mais les difficultés d'exécution d'une telle loi sont si grandes qu'il ne vaudra pas la peine de l'adopter. Car ou bien elle ne sera pas rigoureusement appliquée, et alors il vaut mieux y renoncer d'emblée; ou bien on insistera pour sa stricte observation, et alors de nombreux conflits monteront l'impossibilité de maintenir des mesures aussi vexatoires. Si le projet de loi

**Quelques caissettes de Raisins de Corinthe ont leur place dans le garde-manger de votre Hôtel!**

COMPTOIR CENTRAL DU RAISIN DE CORINTHE, GENÈVE

## ORFÈVRERIE ERCUIS

PARIS  
DEPOT BASEL

SCHWER VERSILBERTE BESTECKE UND TAFELGERÄTE FÜR HOTELS UND PRIVATE

Besuchen Sie an der  
STAND No. 1515, HALLE 1



Besuchen Sie an der  
STAND No. 1515, HALLE 1

GENERAL-  
VERTRETER FÜR DIE SCHWEIZ

**Kiefer**  
Glas Porzellan Bestecke  
BASEL GERBERGASSE 14

REGIONAL-VERTRETER:  
TH. MEYER-BUCK SOHN & Co., ZÜRICH. FERDINAND HURNI, LUZERN.  
TH. MEYER, BERN. MAHLER & Co., CHUR. GEHR. BÄHNHOLZER, SOLOTHURN

## Grands vins mousseux



ZIKA Zürich, Dégustation Stand No. 1790

## COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



General-Vertretung  
für die Schweiz:

Fred. Navazza  
Genf

Verlangen Sie überall die Reise-  
FLASCHE MARTELL \*\*\*

Berücksichtigt die Hotel-Revue - Inserenten!

## Weber-Tennisplätze

führend in Qualität, minimster Unterhalt. Neues, patentiertes Spezialverfahren mit lichtechter roter oder grüner Abfärbung. Im Winter Eisbahn.

**Bruno Weber & Sohn - Basel**

Tennisbaugeschäft, Telefon Safran 25.31

ZÜRICH  
1927



GOLDENE  
MEDAILLE

„Mocca“-Kaffeemühlen

Mühlen für Café ture.

Aufschnittschneide-  
maschinen

Brotschneidemaschinen

mit automat. Vorschub

liefert als Spezialität

OTTO BENZ, Eidmattstr., ZÜRICH 7  
oder durch bekannte Hotelküchenlieferanten

## ZIKA

Die folgenden Lokale wurden möbliert von der

**A.-G. MOBELFABRIK  
HORGEN-GLARUS IN  
HORGEN**

|                      |                          |
|----------------------|--------------------------|
| Hotel-Restaurant     | Französ. Restaurant      |
| Terrassen-Restaurant | Wiener Restaurant        |
| Schweizer Weinstube  | Italienisches Restaurant |
| Küchliwirtschaft     | Zons-Stube               |
| Fischstube           | Brauerei-Restaurant      |
| Deutsches Restaurant |                          |